



Assignation par une agence suite achat

Par Karen

J'ai acheté un bien terrain + parcelles à une personne. Nous nous étions rencontrés par le biais d'une agence immobilière, nous avons suivi la procédure: proposition, notaire pour le compromis, mais finalement refus de prêt au moment de la signature finale! Frais de notaire payés malgré tout...et vente annulée. Puis j'ai vendu un bien qui m'a permis d'avoir la somme nécessaire pour l'achat de ce terrain. Le vendeur avec qui nous étions restés en contact, m'a proposé de finaliser cette vente sans passer par l'agence (avec qui il disait ne plus avoir de contrat). Mais en restant au même prix, et même en ajoutant 3000 euros de plus 2 jours avant notre rendez-vous chez le notaire (un autre plus près de chez lui). La vente a donc eu lieu 1 an après notre 1^{ère} visite. (J'ai payé de nouveau ce notaire). Puis l'agence a découvert par hasard cette vente. Dans un premier temps elle s'est retournée contre le vendeur pour récupérer les frais d'agence convenus à l'origine, les négociations n'ayant pas abouties, j'ai reçu un courrier d'un avocat me menaçant et me sommant de m'arranger avec le vendeur pour régler à l'agence leur frais!!! Courrier auquel j'ai répondu n'avoir rien à voir là-dedans. Maintenant je suis assignée au tribunal comme "complice" du vendeur vu que dans l'acte de vente, nous avons dit ne pas avoir d'intermédiaire...

Que me conseillez-vous? Est-ce que ma bonne foi suffira, vu que je n'ai rien gagné financièrement? Les frais d'agence étaient compris dans le prix de vente, donc à charge du vendeur! Merci